



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

veuves

Question écrite n° 86235

Texte de la question

M. Étienne Mourrut souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les revendications légitimes du monde combattant. Celui-ci souhaite que les rentes de réversion de la retraite mutualiste du combattant perçue par les veuves ne soient pas imposables, celles-ci ne devant pas être assimilées aux rentes viagères. Il lui demande de lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86235

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1721